

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2853

23 novembre 2012

### SOMMAIRE

Breckewee S.à r.l. ....	136904	CitCor Franconia Berlin III S.à r.l. ....	136912
BRE/Management 2 S.A. ....	136904	CitCor Franconia Berlin II S.à r.l. ....	136911
BRE/Management S.A. ....	136904	CitCor Franconia Berlin I S.à r.l. ....	136910
Bridle S.A.H. ....	136905	CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l. ....	136920
Butzebuerg S.à r.l. ....	136910	CitCor Franconia Berlin V S.à r.l. ....	136919
Cabernet S.A. SPF ....	136921	Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l. .....	136920
Cainvest SA ....	136921	Coral Investments S.C.A. ....	136920
CalEast Holdings 5 S.à r.l. ....	136910	Corporate Operational Strategies ....	136920
CalEast Holdings 5 S.à r.l. ....	136911	Creabilis S.A. ....	136921
Caves Schram & Fils Sàrl ....	136922	Creative-Bau S.A. ....	136921
CCEEP Investment 2 S.à r.l. ....	136922	Creative-Bau S.A. ....	136930
CCI S.à r.l. ....	136930	Crèche Mes Premiers Pas ....	136921
Centaur Luxco S.à r.l. ....	136911	Govebe International S.A. ....	136898
CEPF Bavaria Intermediate 2 S.à r.l. ....	136935	Helene Fund ....	136899
CEPF Bavaria Parent S.à r.l. ....	136935	Hexavest S.à r.l. ....	136899
CEP III Investment 15 Finance S.à r.l. ...	136931	Hill-Rom International S.à r.l./B.V. ....	136905
CEP III Investment 15 S.à r.l. ....	136932	Holesovice Residential Holdings S.A. ...	136912
CEP III Investment 16 S.à r.l. ....	136932	JC S.à r.l. ....	136921
CEP III Investment 2 S.à r.l. ....	136934	Kallisté Associates S.à r.l. ....	136922
CEP III Investments S.C.A. ....	136934	Kiwi II Management Company S.A. ....	136932
CETP Investment 1 S.à r.l. ....	136942	MaxxCap S.à r.l. ....	136899
CG-Lux Invest S.à r.l. ....	136942	PM Corporation Sàrl ....	136898
Chavannes S.A. ....	136943	SC Group International ....	136898
Chavannes S.A. ....	136942	Signalétique S.A. ....	136935
Checop s.à r.l. ....	136943	Tembo Security ....	136944
Cheval Blanc Capital S.A. ....	136943	The Association of British and Irish Ac- countants in Luxembourg ....	136899
CIB Europe S.A. ....	136943		
Cifi Football S.A. ....	136944		

**PM Corporation Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.179.

—  
Veuillez noter que le siège social des associés suivants a changé et se trouve à présent au:

NEKIA CORPORATION SARL, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

DIAMONDS AND PEARLS SARL, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Veuillez aussi noter que le siège social du gérant TMF CORPORATE SERVICES S.A. a changé et se trouve à présent au:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Pour avis conforme

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012133419/18.

(120176100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

---

**SC Group International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.536.300,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.977.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 octobre 2012*

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B de la société en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B démissionnaire en date de ce jour

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133487/14.

(120176209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

---

**Govebe International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.621.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 octobre 2012*

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. La société à responsabilité limitée, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, a démissionné de son mandat de commissaire.

3. Mme Valérie PECHON, administrateur de société, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. La société à responsabilité limitée, COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GOVEBE INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012133838/22.

(120176397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

---

**Helene Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 166.013.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration en date du 6 juillet 2012 que le siège social du fonds a été transféré du 11, boulevard de la Foire au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'adresse professionnelle du gérant de la société a été modifiée comme suit:

- Helene Gestion, gérant commandité au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le fonds*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012133845/16.

(120176620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

**MaxxCap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3698 Foetz, 166, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 147.227.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133941/9.

(120176829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

**The Association of British and Irish Accountants in Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg F 2.464.

Les statuts coordonnés au 5 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134104/10.

(120176939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

**Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Quebec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Com-

mission under registration number 23322, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.a r.l. having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maitre Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned on October 2, 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at one million fifty one thousand forty five Euros and forty-two Euro Cents (EUR 1,051,045.42) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by fourteen million five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty four (4,104,124) class C shares, by four million (4,000,000) class D shares and by seventy four million (74,000,000) class E shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class D and class E shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
4. 181,255 class B shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
5. 14,319,163 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
6. 3,972,792 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
7. 80,030 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
8. 51,302 class C shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
9. 3,872,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
10. 78,000 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
11. 50,000 class D shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
12. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
13. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
14. 925,000 class E shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;

That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred seventy seven thousand Euro (EUR 477,000.-) so as to raise it from its present amount of one million fifty-one thousand forty five Euro and forty two Euro Cents (EUR 1,051,045.42) to one million five hundred twenty-eight thousand forty five Euro and forty two Euro Cents (EUR 1,528,045.42) by the creation and the issue of forty seven million seven hundred thousand (47,700,000) new class F shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the forty seven million seven hundred thousand (47,700,000) new class F shares as follows:

(a) Forty-six million one hundred seventy-one thousand seven hundred sixty-three (46,171,763) new class F shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of four hundred sixty one thousand seven hundred seventeen Euro sixty three Cents (EUR 461,717.63);

(b) Nine hundred thirty one thousand nine hundred seventy eight (931,978) new class F shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of nine thousand three hundred nineteen Euro eighty seven Cents (EUR 9,319.87);

(c) Five hundred ninety-six thousand two hundred fifty (596,250) new class F shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of five thousand nine hundred sixty two Euro fifty Euro Cents (EUR 5,962.50).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders of the Company by an amount of four hundred seventy seven thousand Euro (EUR 477,000.-) so as to raise it from its present amount of one million fifty-one thousand forty five Euro and forty two Euro Cents (EUR 1,051,045.42) to one million five hundred twenty-eight thousand forty five Euro and forty two Euro Cents (EUR 1,528,045.42) by the creation and the issue of forty seven million seven hundred thousand (47,700,000) new class F shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

#### *Subscription and Payment*

All the forty seven million seven hundred thousand (47,700,000) new class F shares are subscribed for by three existing shareholders as follows:

(a) Forty-six million one hundred seventy-one thousand seven hundred sixty-three (46,171,763) new class F shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of four hundred sixty one thousand seven hundred seventeen Euro sixty three Cents (EUR 461,717.63);

(b) Nine hundred thirty one thousand nine hundred seventy eight (931,978) new class F shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of nine thousand three hundred nineteen Euro eighty seven Cents (EUR 9,319.87);

(c) Five hundred ninety-six thousand two hundred fifty (596,250) new class F shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of five thousand nine hundred sixty two Euro fifty Euro Cents (EUR 5,962.50.-).

The forty seven million seven hundred thousand (47,700,000) new class F shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of four hundred seventy seven thousand Euro Cents (EUR 477,000.-) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class F shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at one million five hundred twenty-eight thousand forty five Euro and forty two Euro Cents (EUR 1,528,045.42) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by fourteen million five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by four million (4,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares and by forty-seven million seven hundred thousand (47,700,000) class F shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand nine hundred Euros (EUR 1.900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

## ONT COMPARU

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. avec siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire daté du 2 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cinquante et un mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euros (EUR 1.051.045,42) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix huit (14.500.418) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt-quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par quatre millions (4.000.000) parts sociales de class D et par soixante-quatorze millions (74.000.000) parts sociales de class E, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de class D et de class E sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
4. 181.255 parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
5. 14.319.163 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 3.972.792 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
7. 80.030 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 51.302 parts sociales de classe C pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;



9. 3.872.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
10. 78.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
11. 50.000 parts sociales de classe D pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
12. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
13. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
14. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-dix-sept mille Euros (EUR 477.000) afin de le porter de son montant actuel de un million cinquante et un mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 1.051.045,42) à un million cinquante cent vingt-huit mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 1.528.045,42) par la création et l'émission de quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) nouvelles parts sociales de classe F comme suit:

(a) quarante-six millions cent soixante et onze mille sept cent soixante-trois (46.171.763) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatre cent soixante et un mille sept cent dix-sept Euros et soixante-trois centimes d'Euros (EUR 461.717,63);

(b) neuf cent trente et un mille neuf cent soixante-dix-huit (931.978) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de neuf mille trois cent dix-neuf Euros et quatre-vingt-sept centimes d'Euros (EUR 9.319,87);

(c) cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (596.250) nouvelles parts de classe F par Yucca Partners LP agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de cinq mille neuf cent soixante-deux Euros et cinquante centimes d'Euros (EUR 5.962,50).

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-dix-sept mille Euros (EUR 477.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million cinquante et un mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 1.051.045,42) à un million cinq cent vingt-huit mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 1.528.045,42) par la création et l'émission de quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) de nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) nouvelles parts sociales de classe F sont souscrites par trois associés existants comme suit:

(a) Quarante-six millions cent soixante et onze mille sept cent soixante-trois (46.171.763) nouvelles parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P. précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de quatre cent soixante et un mille sept cent dix-sept Euros et soixante-trois Centimes (EUR 461.717,63);

(b) Neuf cent trente et un mille neuf cent soixante-dix-huit (931.978) nouvelles parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de neuf mille trois cent dix-neuf Euros et quatre-vingt-sept Centimes (EUR 9.319,87);

(c) Cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante (526.250) nouvelles parts sociales de classe F pour Yucca Partners LP agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de cinq mille neuf cent soixante-deux Euros et cinquante Centimes (EUR 5.962,50).

Les quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) nouvelles parts sociales de classe F ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de quatre cent soixante-dix-sept mille Euros (EUR 477.000,-), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe F, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à un million cinq cent vingt-huit mille quarante-cinq Euros et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 1.528.045,42) représenté par huit millions cinq cent mille parts sociales de classe A (8.500.000), par quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix huit (14.500.418) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par quatre millions (4.000.000) de parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E et par quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) de parts sociales de classe F, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille neuf cents Euros (EUR 1.900).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 octobre 2012. LAC / 2012 / 49458. Reçu 75.-.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140155/271.

(120185148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

---

**BRE/Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.323.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140676/10.

(120185870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**BRE/Management 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.596.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140678/10.

(120186232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Breckewee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 157.331.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012140679/12.

(120186314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Bridle S.A.H., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 113.161.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012140682/12.

(120186501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Hill-Rom International S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.176.340,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.176.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

There appeared:

Hill-Rom Services, Inc., a corporation organized and existing under the laws of Indiana, United States of America, with its principal place of business at 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 United States of America and state charter number 1999090306; and

Hill-Rom, Inc., a corporation organized and existing under the laws of Indiana, United States of America, with its principal place of business at 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 U.S.A. and state charter number 192817-121; (together, the "Shareholders").

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of "Hill-Rom International S.à r.l. / B.V.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered seat at Amsterdam, the Netherlands, and its effective place of management at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, transferred in the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on 7 September 2012, in process of publication in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II.- That the 328,900 (three hundred and twenty-eight thousand nine hundred) issued A shares and the 5 (five) issued B shares with a nominal value of 45 Euro (forty-five euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 375,615 (three hundred seventy-five thousand six hundred fifteen Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 14,800,725 (fourteen million eight hundred thousand seven hundred and twenty-five Euro) to EUR 15,176,340 (fifteen million one hundred seventy-six thousand three hundred forty Euro) by the issue of 8,347 (eight thousand three hundred forty-seven) new class A shares having a nominal value of forty-five euro (EUR 45), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 559,450

(five hundred fifty-nine thousand four hundred fifty Euro), out of which an amount of EUR 37,561 (thirty-seven thousand five hundred sixty-one Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Hill-Rom Services, Inc of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 4 paragraph 2 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 375,615 (three hundred seventy-five thousand six hundred fifteen Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 14,800,725 (fourteen million eight hundred thousand seven hundred and twenty-five Euro) to EUR 15,176,340 (fifteen million one hundred seventy-six thousand three hundred forty Euro), by the issuance of 8,347 (eight thousand three hundred forty-seven) new class A shares with a nominal value of forty-five euro (EUR 45) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of EUR 559,450 (five hundred fifty-nine thousand four hundred fifty Euro) (the "Share Premium"), out of which EUR 37,561 (thirty-seven thousand five hundred sixty-one Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind, consisting of all the shares held by Hill Rom Services Inc (the "Contributor") in the share capital of Hill-Rom GmbH (Germany), a Company organized under the laws of Germany, in an aggregate amount of EUR 935,065 (nine hundred thirty-five thousand sixty-five Euro) (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and Share Premium referred to above through the Contribution.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

*Valuation*

The value of the Contribution amounts to EUR 935,065 (nine hundred thirty-five thousand sixty-five Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 September, 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

In the event that the value of the assets contributed to the Company would be reassessed in the future, this might have an impact on the value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of an extraordinary meeting of the shareholders of the Company to be held on a private seal.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr. Jacob Mudde, class B manager, with professional address at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
- b) Mrs. Pamela Morag Valasuo, class B manager, with professional address in 335, route de Longwy, L-1941 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
- c) Mr. Sebastien Evain, class A manager, with professional address at 6 Allee Jean Nicolas Billet, 56000 Vannes, France; and
- d) Mr. Jose Maria Cid Michavila, class A manager, with professional address at 1002 N Plum Grove Rd, Apt 312, Schaumburg, Illinois 60173-4641, United States of America;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of Contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hill-Rom Services, Inc.: 258,347 (two hundred fifty-eight thousand three hundred forty-seven) class A shares and 4 (four) class B shares; and
- Hill-Rom, Inc.: 78,900 (seventy-eight thousand, nine hundred) class A shares and 1 (one) class B share.

The notary acts that all the 337,247 (three hundred thirty-seven thousand two hundred forty-seven) class A shares and all the 5 (five) class B shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 4.2 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 4.2.** The company's issued capital amounts to EUR 15,176,340 fifteen million one hundred seventy-six thousand three hundred forty Euro)) and is divided into 337,252 (three hundred thirty-seven thousand two hundred fifty-two) shares with a nominal value of forty-five euros (EUR 45.00) each, consisting of 337,247 (three hundred thirty-seven thousand two hundred forty-seven) shares A and 5 (five) shares B."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le douzième jour de septembre.

Par devant Maître Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Hill-Rom Services, Inc., une "société" constituée et régie par les lois d'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du "State charter" sous le numéro 1999090306; et

Hill-Rom, Inc., une "société" constituée et régie par les lois d'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1069 State Route 46E, Batesville, Indiana 47006 Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du "State charter" sous le numéro 192817-121;

(ensemble, les "Associés")

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de Hill-Rom International S.à r.l./B.V., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son adresse administrative sis à Amsterdam, Pays-Bas et son siège de direction effective sis au 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et transférée au Grand Duché de Luxembourg, suivant un acte reçu par le notaire soussigné le 7 septembre 2012, en cours de publication au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» et en cours immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés» (la «Société»).

II. Les 328.900 (trois cent vingt-huit mille neuf cents) parts sociales de classe A et 5 (cinq) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 45 Euro (quarante-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment préalablement informés.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 375.615 EUR (trois cent soixante-quinze mille six cent quinze Euros) afin de le porter de son montant actuel de 14.800.725 EUR (quatorze millions huit cent mille sept cent vingt-cinq Euros) à 15.176.340 EUR (quinze millions cent soixante seize mille trois cent quarante Euros) par l'émission de 8.347 (huit mille trois cent quarante-sept) de parts sociales classe A d'une valeur nominale de quarante-cinq (EUR 45) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 559.450 EUR (cinq cent cinquante neuf mille quatre cent cinquante Euros), duquel un montant de 37.561 EUR (trente-sept mille cinq soixante et un Euros) doit être alloué à la réserve légale, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Hill-Rom Services, Inc des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la société

5. Modification subséquente de l'article 4.2, des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 375.615 EUR (trois cent soixante-quinze mille six cent quinze Euros), afin de le porter de son montant actuel de 14,800,725 EUR (quatorze millions huit cent mille sept cent vingt-cinq Euros) à 15.176.340 EUR (quinze millions cent soixante seize mille trois cent quarante Euros) par l'émission de 8.347 (huit mille trois cent quarante-sept) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq euro) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales"), sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale de 559.450 EUR (cinq cent cinquante neuf mille quatre cent cinquante Euros) (la "Prime d'Emission"), duquel un montant EUR 37.561 (trente-sept mille cinq cent soixante et un Euros) doit être alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature, consistant en toutes les parts détenues par Hill Rom Services Inc. (l'«Apporteur») dans le capital de Hill-Rom GmbH (Allemagne), une société constituée en vertu des lois de l'Allemagne d'un montant total de 935.065 EUR (neuf cent trente-cinq mille soixante-cinq Euros) (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est unanimement résolu d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et Prime d'Emission mentionnée ci-dessus par le biais de la Contribution.

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Condé Da Chao, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par le biais de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

*Evaluation*

La valeur de l'Apport s'élève à un montant de 935.065 EUR (neuf cent trente-cinq mille soixante-cinq Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 12 septembre 2012, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Dans le cas où la valeur de l'actif apporté à la Société serait réévaluée dans le futur, cela pourrait avoir un impact sur la valeur de l'Apport. Dans ce cas, seule la Prime d'Emission sera ajustée en conséquence, en vertu d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui se tiendra sous seing privé.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Interviennent alors:

- a) M. Jacob Mudde, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- b) Mme Pamela Morag Valasuo, gérante de catégorie B, avec adresse professionnelle au 335, route de Longwy, L-1941 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- c) M. Sebastien Evain, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 6 Allée Jean Nicolas Billet, 56000 Vannes, France; et
- d) M. Jose Maria Cid Michavila, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle au 1002 N Plum Grove Rd, Apt 312, Schaumburg, Illinois 60173-4641, Etats-Unis d'Amérique;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais le suivant:

- Hill-Rom Services, Inc.: 258.347 (deux cent cinquante-huit mille trois cent quarante-sept) parts sociales de classe A et 4 (quatre) parts sociales de classe B; et
- Hill-Rom, Inc.: 78,900 (soixante dix-huit mille neuf cents) parts sociales de classe A et 1 (une) part sociale de classe B.

Le notaire constate que toutes les 337.247 (trois cent trente-sept mille deux cent quarante-sept) parts sociales de classe A et 5 (cinq) parts sociales de classe B, représentant la totalité du capital de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent l'Apport ayant été pleinement réalisées, les Associés décident de modifier l'article 4.2 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

" **Art. 4.2.** Le capital de la Société est fixé à EUR 15.176.340 (quinze millions cent soixante seize mille trois cent quarante Euros)), est divisé en 337.252 (trois cent trente-sept mille deux cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq euro (EUR 45) chacune, consistant en 337.247 (trois cent trente-sept mille deux cent quarante-sept) parts sociales de catégorie A et 4 (quatre) parts sociales catégorie B."

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12273. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012140156/245.

(120184967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

**CalEast Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.111.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 octobre 2012*

1. Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Est nommé nouveau gérant, pour une période indéterminée, Monsieur Philippe PONSARD, Ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140685/14.

(120185771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.182.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012140693/11.

(120185851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Butzebuerg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4628 Differdange, 6, rue Metzkiimmert.

R.C.S. Luxembourg B 160.667.

—  
L'an deux mille douze, le vingt-troisième du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Yolande HOFFMANN, née à Luxembourg, le 19 août 1960 à Luxembourg, demeurant au 4 rue des Dahlias à L -8054 Bertrange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Madame Yolande HOFFMANN, précitée est le seul associé actuel (l' «Associé Unique») de la société à responsabilité limitée BUTZEBUERG S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-4628 Differdange 6, rue Metzkiimmert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160667 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1484 du 6 juillet 2011;

- que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite, la comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater la résolution unique suivante:

*Résolution unique:*

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La Société a pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs crèches et de foyers de jour pour enfants.

La Société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.



*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute nouvelle activité en relation avec l'objet social présentement étendu de la société, celle-ci doit être en possession des autorisations en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yolande Hoffmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2012. LAC / 2012 / 50231. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140684/40.

(120186465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CalEast Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.111.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 octobre 2012*

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée avec effet au 15 octobre 2012:

Monsieur Stephen SHAW, demeurant professionnellement au 1 Appold Street, EC2A 2HE Londres, Royaume-uni, en remplacement de Madame Emma SIMMONS, gérant démissionnaire avec effet au 15 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140686/14.

(120186170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.884.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

—  
En accord avec les résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des associés de Centaur Luxco S.à r.l., veuillez prendre note de la décision suivante:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre à Rotterdam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé gérant A de la Société à compter du 25 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2012140689/16.

(120185926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.118.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012140694/11.

(120185852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CitCor Franconia Berlin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2012140695/11.

(120185853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Holesovice Residential Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 105.831.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Holesovice Residential Holdings S.A.", (the "Company"), with registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B162481, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the twenty-fourth of January two thousand five, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 514 of May 31, 2005.

**THERE APPEARED:**

- Scorpio Real Estate Limited, a company incorporated under the laws of Israël, having its registered office 85, Medinat Hayehudim, PO Box 4030, Herzilya Pituach 46140 Israël ("Scorpio");

- Globe Trade Center S.A., a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office at 5, Woloska, 02-675, Warsaw, Poland ("GTC");

- G.O.IB Luxembourg Four S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B162481 ("GOIB");

Together the "Shareholders"

Scorpio is represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies, given on June 12, 2012 in Herzilya.

GTC is represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies, given on July 15, 2012 in Warsaw.

GOIB is represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies, given on July 11, 2012 in Luxembourg.

together the "Proxies"

Such Proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the Shareholders of Holesovice Residential Holdings S.A.,

(hereinafter the "Company") a 'Société Anonyme' incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in at 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg; registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105831, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Mersch, on January 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 514 of May 31, 2005. The Company's Articles of association have not been amended since then in Company.

The appearing parties representing the whole capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to create four classes of directors, the class A director(s), the class B director (s), the class C director (s) and the class D director (s) whereby the Company will be bound in any circumstances by the joint signature of one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director.

The Shareholders decide to amend the articles 6 to 9 under Title III.- Management of the Articles of Association of the Company in reference to the Shareholders' Agreement dated February 8, 2006 and amended from time to time (the "SHA"), so as to read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company is managed by a board of directors (each a "Director" and together the "Board of Directors") composed of four classes of director(s), the class A director(s) (the "A Director(s)"), the class B director (s) (the "B Director(s)"), the class C director (s) (the "C Director(s)") and the class D director (s) (the "D Director(s)") and comprising at least three members with the obligation to have at least one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director whether shareholders or not. A legal entity may be a member of the Board of Directors of the Company. In such a case, the Board of Directors shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members, under which always one A Director and one of the following members of the Board of

Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director are present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him/her by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast with at least one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (Résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

The management of the Company will be conducted by the Board of Directors; however, certain decisions must be confirmed by the Shareholders, as set out there-under:

8.1. Each of the Shareholders agree to vote or cause to be voted (whether by exercise of voting rights at a meeting of Shareholders or by execution of a resolution in writing) the shares owned by it and to exercise its influence in respect of the Company (including with respect to its nominees who are B, C and D Directors of the Company) so that the Company shall not:

8.1.1. Without the prior approval of Shareholders holding at least 80% of the share capital of the Company determine to approve:

a) any material change to any approved Business Plan and in this clause "material change" shall mean a change in the approved Business Plan which will result in (i) an increase or reduction in the budget of 5% or more or (ii) a reduction

of 5% or more in the approved minimum revenues from the residential project, including but not limited to revenues from sales of the residential units;

b) any other capital raising activity including follow on equity offerings to third parties other than existing shareholders, not contemplated by the approved Business Plan, it being understood that the existing Shareholders shall have a pre-emption right to any future equity offerings pro-rata to their then current Interest;

c) any change to the structure or constitution of the Company;

d) the adoption of a plan of liquidation by the Company;

e) repayment of any loan by the Company to a Shareholder, except as provided for in clause 8.1.2(b);

f) any action by the Company to commence an insolvency proceeding or affect a general assignment for the benefit of creditors; and

g) any amendment, alteration, change or repeal of any provision of the Articles of Association that would change the terms of the common stock or the rights of the holders thereof in the manner that materially adversely affects the holders thereof;

h) the entering into of any guarantees, hedging arrangements, security or the like, not contemplated by the approved Business Plan;

i) distribution of dividends;

j) appointment and removal of auditors;

8.1.2. Without the prior approval of Shareholders owning at least 51% of the share capital of the Company determine to approve:

a) any disposal of an asset with a market value at the date of such disposal above a material threshold of €250,000.- not contemplated by the approved Business Plan;

b) repayment of any loan by the Company to the Shareholders, provided that repayment is to all Shareholders and pro rata;

c) any action arising from the carrying out of the approved Business Plan (unless such matter properly falls to be determined by the directors of the Company in accordance with the Articles, in which case the provisions of Clause 3.2.3 (e) of the SHA shall apply).

8.1.3. without the votes of at least two of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director approve:

a) annual budgets to implement the approved Business Plan (and Development Budget attached to such Business Plan) and any changes thereto provided that such changes are within the scope contemplated by the approved Business Plan;

b) approval of all senior management appointments and removals (including without limitation CFO and project manager) and all management compensation but excluding for the avoidance of doubt Directors, the appointment and removal of whom are governed by Clause 8.2.;

c) any related party transactions;

d) any action arising from the carrying out of the approved Business Plan (unless such matter properly falls to be determined by the Shareholders of the Company in accordance with the Articles, in which case the provisions of Clause 8.1.3 (c) shall apply).

8.2. The number of the members of the Board at any time shall be at least three but no more than seven unless otherwise agreed by the Shareholders. Each Shareholder owning 30% or more of the Shares is entitled to appoint one director. Each Shareholder may at any time require the removal or substitution of any Directors appointed by it.

8.3. Unless otherwise agreed the Shareholders shall procure that Board meetings are convened and held at least once a year in Luxembourg.

8.4. Meetings of the Board shall not be quorate and no resolution may be adopted unless at least one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director are present at such meeting.

8.5. Unless otherwise agreed, the general meeting of the Shareholders and the Board of Directors shall have such powers as are conferred on it under the laws of Luxembourg and the Articles of Association as are from time to time in effect.

8.6. Any agreements concluded by the Project Companies (as defined in the SHA) with third parties (including without limitation with related parties) for the provision of asset management, project development and/or property management services to the Project Companies shall contain an acknowledgement by such third parties rights of termination of the Project Companies can be exercised by the Company. Any Shareholder holding more than 25% of the shares in the Company can require the Company to terminate all or any of such agreements.

#### *Definitions and Interpretations*

Business Plan means the business plan to be approved by the Shareholders for the Residential Project (as defined in the SHA), and as the same may be amended from time to time in accordance with the SHA.

Development Budget means the development budget approved by the Shareholders pursuant to the Business Plan for the Residential Project and as the same may be amended from time to time in accordance with the SHA.

SHA means the Shareholders' Agreement entered into between the Shareholders relating to Holesovice Residential Holding S.A. dated February 8, 2006 and amended from time to time.

**Art. 9.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of one A Director and one of the following members of the Board of Directors: (i) a B Director, (ii) a C Director and (iii) a D Director unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present Articles of Association."

*Second resolution*

The Shareholders resolved to accept the resignation of Eli Alroy as Director of the Company with effect as from April 6, 2012.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to accept the resignation of Arie Schwartz as Director of the Company with immediate effect.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to accept the resignation of Dimitri Raptis as Director of the Company with immediate effect.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to accept the resignation of Pierre Cherki as Director of the Company with immediate effect.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolved to accept the resignation of Hagai Harel as Director of the Company with effect as from July 30, 2012.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolved to appoint the following Directors:

*1) A Director(s)*

- Géraldine Schmit, private employee, born on November 12, 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,
- Chafai Baihat, private employee, born on June 8, 1983 in Forbach (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,
- Jessie Da Silva Carvalho, private employee, born on October 21, 1981 in Messancy (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;

*2) B Director*

- Yovav Carmi, born on March 29, 1968 in Israel, with professional address at Csatarka Ut 78, 1025 Budapest,

*3) C Director*

- Ronen Ribak, born on September 6, 1970 in Israel with professional address at 1, Appold Street, EC2A 2UU London

*4) D Director*

- Shlomi Hollander, born on October 27, 1970 in Isreal, with professional address at 85, Medinat Hayehudim, IL-46140 Herzliya Pituach,

Their mandate will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2018

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de "Holesovice Residential Holdings S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162481, constituée suivant acte du notaire Maître Henri HELLINCKX, résident à Luxembourg, le 24 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations 514 en date du 31 mai 2005 (ci-après nommée la Société).

#### ONT COMPARU:

- Scorpio Real Estate Limited, une société constituée en vertu des lois d'Israël, ayant son siège social à 85, Medinat Hayehudim, PO Box 4030, Herzilya Pituach 46140 Israël ("Scorpio");

- Globe Trade Centre SA, une société constituée en vertu des lois de Pologne, ayant son siège social à 5, Woloska, 02-675, Varsovie, Pologne («CTG»);

- G.O.IB Luxembourg Four S.à rl, une société constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du commerce et des Sociétés du Luxembourg et sous le numéro B162481 ("GOIB");

les «Actionnaires»

Scorpio est représentée par Mme Sofia AFONSO CONDE-DA CHAO, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations, données le 12 juin 2012 à Herzilya

GTC est représentée par Mme Sofia AFONSO CONDE-DA CHAO, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations, données le 15 juillet 2012 à Varsovie.

GOIB est représentée par Mme Sofia AFONSO CONDE-DA CHAO, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations, données le 11 juillet 2012 à Luxembourg.

les "Procurations"

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les actionnaires de Holesovice Residential Holdings S.A. (ci-après la «Société») une «société anonyme» constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg; au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 105831, constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 24 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 514 du 31 mai 2005.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de créer quatre catégories d'administrateurs: Les administrateurs de catégorie A, les administrateurs de catégorie B, les administrateurs de catégorie C et les administrateurs de catégorie D. Par conséquent, la représentation de la société auprès des tiers se fera seulement par par la signature conjointe d'un Administrateur A avec un autre Administrateur représentant une catégorie différente.

Les actionnaires se référant au pacte d'actionnaires du 8 février 2006 (et modifié depuis) (le "SHA"), décident de modifier les articles 6 à 9 des statuts de la société (Titre III. -Administration) pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est gérée par un conseil d'administration (chacun un «Administrateur» et collectivement le «Conseil d'Administration») composé de quatre classes d'administrateurs, les administrateurs de classe A (le(s) "Administrateur (s) A" ), les administrateurs de classe B (le(s) "Administrateur(s) B"), les administrateurs de classe C (le(s) "Administrateur (s) C") et les administrateurs de classe D (le(s) "Administrateur(s) D"); et comprenant au moins trois membres avec l'obligation d'avoir un Administrateur A et un autre Administrateur représentant une catégorie différente, associés ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration nommera ou confirmera la nomination de son représentant légal en conformité avec la loi du 10 Août 1915 telle que modifiée.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et



pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration, dont systématiquement un Administrateur A avec un autre Administrateur représentant une catégorie différente. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis avec au moins un vote d'un administrateur A avec un Administrateur B, un Administrateur C et un Administrateur D. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (Résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut verser des dividendes intérimaires en conformité avec les exigences légales en vigueur.

La Société sera gérée par le Conseil d'Administration, néanmoins certaines décisions doivent être confirmées par les actionnaires, comme indiqué ci-dessous:

8.1. Chacun des actionnaires voulant voter ou faire voter (que ce soit par l'exercice des droits de vote lors d'une réunion des actionnaires ou par l'exécution d'une résolution par écrit) les actions détenues et exercer son influence à l'égard de la Société (y compris à l'égard de ses candidats qui sont administrateurs de classe B, C et D de la Société), de sorte que la Société ne doit pas:

8.1.1. Sans l'approbation préalable des actionnaires détenant au moins 80% du capital social de la Société; approuver:

a) tout changement important à tout Business Plan approuvé et dans la présente clause «changement important» désigne un changement dans le Business Plan approuvé qui se traduira par (i) une augmentation ou une réduction du budget de 5% ou plus ou (ii) une réduction de 5% ou plus dans les recettes minimales approuvées du Projet, y compris mais non limité à des recettes de la vente des unités résidentielles;

b) tout autre capital développant l'activité y compris le suivi sur les émissions d'actions à des tiers autres que les actionnaires existants, non prévues par le Business Plan approuvé, étant entendu que les actionnaires existants auront un droit de préemption sur les émissions d'actions futures au pro-rata à leur intérêt alors en cours;

c) toute modification de la structure ou de constitution de la Société;

d) l'adoption d'un plan de liquidation par la Société;

e) le remboursement de tout prêt par la Société à un actionnaire, sauf tel que prévu à la clause 8.1.2 (b);

f) toute action de la Société d'entamer une procédure d'insolvabilité ou d'affecter une cession générale au profit des créanciers, et

g) toute modification, altération, changement ou abrogation d'une disposition des statuts de la Société qui changerait les termes des titres ou les droits des titulaires de ceux-ci de telle manière que cela affecte sensiblement et défavorablement les détenteurs de ceux-ci;

h) la conclusion de toute garantie, ententes de couverture, sécurité, non prévues par le Business Plan approuvé;

i) la distribution de dividendes;

j) la nomination et la révocation des commissaires aux comptes;

8.1.2. Sans l'approbation préalable des actionnaires représentant au moins 51% du capital social de la Société; approuver:

- a) toute cession d'un actif d'une valeur marchande à la date de ladite cession supérieure à un seuil de € 250.000,- non prévue par le Business Plan approuvé;
- b) le remboursement de tout prêt par la Société aux actionnaires, à condition que le remboursement soit fait à tous les actionnaires et au prorata;
- c) toute action découlant de l'exécution du Business Plan approuvé (à moins que cette matière ne relève des Administrateurs de la Société en conformité avec les Statuts de la Société, auquel cas les dispositions de la clause 3.2.3 (e) du SHA s'appliquent).

8.1.3. Sans les voix d'au moins deux des membres suivants du Conseil d'Administration: (i) un Administrateur de classe B, (ii) un Administrateur de classe C et (iii) un Administrateur de classe D; approuver:

- a) les budgets annuels pour mettre en oeuvre le Business Plan approuvé (et du Budget de Développement attaché audit Business Plan) et les changements apportés au Business Plan, à condition que ces changements entrent dans le champ d'action visé par le Business Plan approuvé;
- b) l'approbation de toutes les nominations et démissions de cadres supérieurs (y compris, sans limitation le CFO et le responsable du Projet) et toute rémunération, mais à l'exclusion des Administrateurs, dont la nomination et la révocation sont régis par la clause 8.2.;
- c) les opérations avec les parties liées;
- d) toute action découlant de l'exécution du Business Plan approuvé (à moins que cette question ne relève des actionnaires de la Société en conformité avec les Statuts de la Société, auquel cas les dispositions de l'article 8.1.3 (c) s'appliquent).

8.2. Le nombre des membres du Conseil d'Administration doit, à tout moment, être d'au moins trois mais pas plus de sept, sauf accord contraire des actionnaires. Chaque actionnaire détenant 30% ou plus des actions de la Société est habilité à nommer un Administrateur. Chaque actionnaire peut à tout moment exiger le retrait ou la substitution des Administrateurs qu'il a nommés.

8.3. Sauf convention contraire, les actionnaires feront en sorte que les réunions du Conseil d'Administration soient convoquées et tenues au moins une fois par an au Luxembourg.

8.4. Les réunions du Conseil d'Administration n'ont pas de quorum et toute résolution ne peut être adoptée que si au moins un Administrateur de classe A et un des membres suivants du Conseil d'Administration: (i) un Administrateur de classe B, (ii) un Administrateur de classe C et (iii) un Administrateur de classe D sont présents à cette réunion.

8.5. Sauf convention contraire, l'assemblée générale des actionnaires et le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des lois du Luxembourg et des statuts de la Société en vigueur.

8.6. Tout contrat conclu par les Project Companies (comme définit dans le SHA) avec des parties tierces (y compris des parties liées) pour fournir aux Project Companies des services de gestion de biens, de développement de projet, et/ou des services de gestion d'immobilier inclura une clause confirmant que la partie tiers reconnaît le droit des Project Companies à annuler le contrat. Tout actionnaire détenant plus de 25% des actions dans la Société peut exiger que la Société annule une partie ou tout le contrat.

#### *Définitions et Interprétations*

**Business Plan:** signifie que le Business Plan doit être approuvé par les actionnaires pour le projet résidentiel (tel que définit dans le SHA), et que celui-ci peut être modifié de temps à autre conformément au SHA.

**Budget de Développement:** signifie que le budget de développement approuvé par les Associés en vertu du Business Plan établi pour le projet et que celui-ci peut être modifié de temps à autre conformément au SHA

**SHA:** signifie le pacte d'actionnaires du 8 Février 2006

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A avec un autre Administrateur représentant une catégorie différente à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration, conformément à l'article 10 des présents statuts.»

#### *Seconde résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission d'Eli Alroy en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 6 Avril 2012.

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission d'Arie Schwartz as en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

136919

*Quatrième résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission de Dimitri Raptis en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Cinquième résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission de Pierre Cherki en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Sixième résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission de Hagai Harel en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 30 Juillet 2012.

*Septième résolution*

Il a été décidé de composer le conseil d'administration comme suit:

*1. Administrateurs A*

- Géraldine Schmit née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique) ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Luxembourg);

- Chafai Baihat né le 8 juin 1983 à Forbach (France), ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Luxembourg);

- Jessie Da Silva Carvalho née le 21 octobre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Luxembourg);

*2. Administrateur B*

- Yovav Carmi, né le 29 Mars 1968 à Israel, ayant son adresse professionnelle à Csatarcka Ut 78, 102 Budapest,

*3. Administrateur C*

- Ronen Ribak, né le 6 septembre 1970 à Israël, ayant son adresse professionnelle à 1, Appold Street, EC2A 2UU London

*4. Administrateur D*

- Shlomi Hollander, né le 27 Octobre 1970 à Israel, ayant son adresse professionnelle au 85, Medinat Hayehudim, IL-46140 Herzliya Pituach,

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12600. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012140162/416.

(120185426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

**CitCor Franconia Berlin V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012140697/11.

(120185855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012140696/11.

(120185854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.703.

En date du 30 août 2011, Cogeco Cable Acquisitions Inc., l'associé unique de la Société, a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 500 parts sociales, à Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.702.

Suite à ce transfert, l'Associé Unique de la Société est désormais:

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140698/16.

(120186043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Coral Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.856.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des actionnaires en date du 29 octobre 2012 que:

- le siège social est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat;
- International Audit Services S.à r.l. démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat;
- Viscomte S.à r.l., 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140700/15.

(120185837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Corporate Operational Strategies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2148 Luxembourg, 5, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 40.758.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140701/10.

(120186425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Crèche Mes Premiers Pas, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 115, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 148.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140702/9.

(120185846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Creabilis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140703/9.

(120186499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Creative-Bau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.122.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2012140704/12.

(120186473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Cabernet S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 158.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140706/9.

(120186015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Cainvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140707/9.

(120185659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**JC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 144.370.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140710/10.

(120185648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Caves Schram & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 34, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 34.074.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michelau, le 29/10/2012.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2012140711/10.

(120186246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 141.350.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

CCEEP Investment 2 S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012140712/12.

(120186241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Kallisté Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.276.

**STATUTES**

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of October.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1. Mr. Marc Romano, director, born on September 29, 1967, in Créteil (France), residing at 26, Melbury Road, London W14 8AE UK,

2. Mr. Jean Louis Juchault, director, born on July 4, 1961, in Melun (France), residing at 106, rue des Dames, F-75017 Paris,

3. Mr. David Obert, director, born on November 10, 1962 in Aix-en-Provence (France), residing at 17, avenue de la Celle Saint Cloud, F-92420 Vaucresson,

all hereby represented by:

- Mr. Barry Black, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and
- Mrs. Catherine Peuteman, private employee, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of three proxies established under private seal on October 12, 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind,



and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a “Group Company”).

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination “Kallisté Associates S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company’s corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 125 (one hundred twenty five) shares (parts sociales), of 100.- EUR (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

The shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Stapling of shares

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

#### **Art. 7. Management.**

##### 7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. In such event each director shall be a class A director or a class B director.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

##### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

##### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of one (1) class A director and of one (1) class B director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

##### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and if at least one (1) class A director and one (1) class B director are present or represented.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented, under the condition that at least one (1) class A director and one (1) class B director vote in favour of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

##### 7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 14<sup>th</sup> day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held

on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the board of directors, at any time and once or several times during a given fiscal year,

subject to the satisfaction of the following conditions:

- i. statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- ii. interim accounts not older than one (1) month preceding the distribution date must be prepared by the board of directors;
- iii. such interim dividends may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

Interim dividends may be paid in cash or in kind at the discretion of the board of directors.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Marc Romano . . . . .	25	2,500	20%	20%
Jean Louis Juchault . . . . .	50	5,000	40%	40%
David Obert . . . . .	50	5,000	40%	40%
TOTAL . . . . .	125	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

136926

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-),

*Resolutions of the shareholders*

1. The Company will be administered for an undetermined period by three class A directors:

a. Mr. Marc Romano, director, born on 29/09/1967, in Créteil (France), residing at 26, Melbury Road, London W14 8AE UK,

b. Mr. Jean Louis Juchault, director, born on 04/07/1961, in Melun (France), residing at 106, rue des Dames, 75017 Paris,

c. Mr. David Obert, director, born on 10/11/1962 in Aix en Provence (France), residing at 17, avenue de la Celle Saint Cloud, 92420 Vaucresson,

and by three class B directors:

a. Mr. Barry Black, director, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

b. Mrs. Catherine Peuteman, director, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

c. Mr. Jean Lambert, director, residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Marc Romano, directeur, né le 29 septembre 1967 à Créteil (France), demeurant à 26, Melbury Road, London W14 8AE UK,

2. Monsieur Jean Louis Juchault, directeur, né le 4 juillet 1961 à Melun (France), demeurant à 106, rue des Dames, F-75017 Paris,

3. Monsieur David Obert, directeur, né le 10 novembre 1962 à Aix-en-Provence (France), demeurant à 17, avenue de la Celle Saint Cloud, F-92420 Vaucresson,

ici représentés par:

- Monsieur Barry Black, employé privé, résidant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et

- Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé délivrées en date du 12 octobre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «Kallisté Associates S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Parts sociales rattachées

Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ayant voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 14<sup>ème</sup> jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.



L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Dans les limites légales, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- i. les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s);
- ii. les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le conseil de gérance;
- iii. un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés en espèce ou en nature à la discrétion du conseil de gérance.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Souscription - Libération*

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
Marc Romano	25	2.500	20%	20%
Jean Louis Juchault	50	5.000	40%	40%
David Obert	50	5.000	40%	40%
TOTAL	125	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents EURO (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

*Résolution des associés*

1. La Société est administrée pour une durée indéterminée par trois gérants de classe A, à savoir:
  - a. Monsieur Marc Romano, directeur, né le 29/09/1967, à Créteil (France), demeurant à 26, Melbury Road, London W14 8AE UK,
  - b. Monsieur Jean Louis Juchault, directeur, né le 04/07/1961, à Melun (France), demeurant à 106, rue des Dames, F-75017 Paris,
  - c. Monsieur David Obert, directeur, né le 10/11/1962 à Aix-en-Provence (France), demeurant à 17, avenue de la Celle Saint Cloud, F-92420 Vaucresson,
 et trois gérants de classe B, à savoir:
  - a. Monsieur Barry Black, directeur, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - b. Madame Catherine Peuteman, directeur, demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - c. Monsieur Jean Lambert, directeur, demeurant professionnellement à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BLACK, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1776. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140199/444.

(120184817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

**CCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 123.321.

- En vertu de l'acte de cession de parts du 25/10/2012,

Mr Ludovic PIETRETTI, né le 20/07/1969 à Villerupt en France, demeurant 30 rue de la Carrière F-54720 LEXY à transféré 100 parts détenue dans la société à la SARL "LP Invest" RCS B84563 dont le siège est situé à L-4702 Pétange, 23 rue Robert Krieps.

Les associés de la société sont à présent:

LP INVEST, représenté par Mr Ludovic PIETRETTI ..... 100 Parts Sociales

Fait à Pétange, le 25/10/2012.

*Le gérant*

Référence de publication: 2012140713/15.

(120185652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Creative-Bau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.122.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „Creative-Bau S.A.“, mit Sitz in L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Paul HENCKS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 23. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 155 vom 6. Februar 2004,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 98.122.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.15 Uhr unter dem Vorsitz von Virginie PIERRU, Notar Sekretärin, wohnhaft in Luxemburg,

welcher zum Schriftführer bestimmt Anne LAUER, Notar Sekretärin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Robert WEIRIG, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte die Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I.- Die gegenwärtige Versammlung folgende Tagesordnung hat:

*Tagesordnung:*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann, und dementsprechend Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Satzung.

2.- Verschiedenes.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von den Aktionären innegehaltenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt, welche, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre oder ihre Bevollmächtigten sowie durch die Mitglieder des Büros der Versammlung, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

III. Aus der erwähnten Präsenzliste geht hervor, dass alle Aktien bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind, und dass die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

Nach erfolgter Beratung nimmt die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Aktionäre beschließen den Sitz nach L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann zu verlegen und infolge dessen Artikel 2, Absatz 1, der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 11.30 Uhr.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 800.- EUR abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: V. PIERRU, A. LAUER, R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47457. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140705/50.

(120186474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CEP III Investment 15 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.175.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

CEP III Investment 15 Finance S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012140717/12.

(120186243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CEP III Investment 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 161.160.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.  
CEP III Investment 15 S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012140718/12.

(120186244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CEP III Investment 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 161.145.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.  
CEP III Investment 16 S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012140719/12.

(120186242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Kiwi II Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 74.998.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

**APPEARED:**

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette,  
acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "4C Associates L.P.", a limited partnership having its registered office at 21, East 94<sup>th</sup> Street, New York, United States of America,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "KIWI II MANAGEMENT COMPANY S.A.", a Luxembourg public company limited by shares, with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 74.998, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Paul Frieders, then residing in Luxembourg, dated March 31, 2000 published in the Mémorial C number 504 of July 14, 2000.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (EUR 10) each.

3.- "4C Associates L.P.", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "4C Associates L.P.", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "4C Associates L.P.", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "4C Associates L.P.", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "4C Associates L.P.", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "4C Associates L.P.", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. "4C Associates L.P.", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts..

10.- "4C Associates L.P.", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11. - Discharge is given to the directors.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "4C Associates L.P.", ayant son siège social à 21, East 94th Street, New York, United States of America, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "KIWI II MANAGEMENT COMPANY S.A.", une société anonyme avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.998, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Paul Frieders, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 504 du 14 juillet 2000.

2.- Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) représenté par trois mille cent (3,100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

3.- "4C ASSOCIATES L.P.", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- "4C ASSOCIATES L.P.", prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "4C ASSOCIATES L.P.", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "4C ASSOCIATES L.P.", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- "4C ASSOCIATES L.P.", prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- "4C ASSOCIATES L.P." prédésignée en sa qualité d'actionnaire unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- "4C ASSOCIATES L.P.", prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- "4C ASSOCIATES L.P.", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des actions ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux administrateurs de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12606. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140206/119.

(120184769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

---

#### **CEP III Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.356.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

CEP III Investment 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012140720/12.

(120185975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

#### **CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

CEP III Investment S.C.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012140721/12.

(120185976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CEPF Bavaria Intermediate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.250.

—  
EXTRAIT

Selon un contrat de transfert de part en date du 26 octobre 2012, Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. transfère ses 12.500 parts qu'elle détient dans la Société à CIF-H GP LLC, une société à responsabilité limitée "Limited Liability Company", enregistrée au "Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro 4311442, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012140722/16.

(120185724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CEPF Bavaria Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.267.

—  
EXTRAIT

Selon le contrat de transfert de part en date du 26 octobre 2012, Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l. transfère 5.000 parts qu'elle détient dans la Société à CAYUGA LAKE FUND, L.P., une société à responsabilité limitée "limited partnership", enregistrée au "Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro 4311445, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012140723/16.

(120185723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Signaletique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.286.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighteenth day of October.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Ultrabusiness Management S.A. having its registered office Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, City of Panama, Republic of Panama, registered in the Mercantile Section of the Public Registry office under number Microjacket 686400, Document 1700661,

here represented by Mr Claude FAVRE, attorney, professionally residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated:

**"Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of "SIGNALETIQUE S.A."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 100 (hundred) shares with a nominal value of EUR 310.- (three hundred ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Tuesday of the month of June at 6.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### **General disposition**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

#### *Subscription and Payment*

The 100 (hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Ultrabusiness Management S.A., prenamed, represented as above stated.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31 000.- (thirty one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at one.

The following has been elected as sole director, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2017:

Mr Claude Favre, director, born on September 22, 1967 in Voiron (France), residing professionally at 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

##### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2017:

Molière Conseil, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.827.

##### *Third resolution*

The company's registered office is located at 55-57 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Ultrabusiness Management S.A. ayant son siège social Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, City of Panama, Republic of Panama, immatriculée dans la section Mercantile du Public Registry Office sous le numéro Microjaket 686400, Document 1700661,

ici représentée par Monsieur Claude FAVRE, mandataire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

### «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SIGNALETIQUE S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.



La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 100 (cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique prédésigné, Ultrabusiness Management S.A., représentée comme indiqué ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

Monsieur Claude Favre, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), et demeurant professionnellement 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

Molière Conseil, une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.827.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 55-57 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FAVRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12428. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140408/353.

(120185255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

---

**CETP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.127.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

CETP Investment 1 S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012140725/12.

(120186240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CG-Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.355.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

*Signature*

Référence de publication: 2012140726/13.

(120186032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Chavannes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.059.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAVANNES S.A.

Référence de publication: 2012140727/10.

(120185539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Chavannes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.059.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 juillet 2012:*

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAVANNES S.A.

Référence de publication: 2012140728/20.

(120185540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Checop s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 100.997.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2012140729/12.

(120186080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**Cheval Blanc Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 80.576.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CHEVAL BLANC CAPITAL S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012140730/11.

(120186072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

---

**CIB Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.438.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012140731/12.

(120185181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Cifi Football S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 133.102.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012140732/10.

(120185495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Tembo Security, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 120.945.

L'an deux mille douze, le trois octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Kazong MUEPU KAZEMBA, gérant de société, né à Lubumbashi (Congo) le 10 avril 1952, demeurant à L-4031 Esch/Alzette, 32, rue Zénon Bernard

2) Monsieur Sascha MUEPU KAZEMBA BADIBANGA, étudiant, né à Esch/Alzette, le 19 août 1988, demeurant à L-4031 Esch/Alzette, 32, rue Zénon Bernard,

ici représenté par Monsieur Kazong MUEPU KAZEMBA, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée Tembo Security, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.945

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 06 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2283 en date du 07 décembre 2006,

modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2766 en date du 12 novembre 2011,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, est réparti comme suit:

1) Monsieur Kazong MUEPU KAZEMBA, prénommé SOIXANTE-QUINZE PARTS SOCIALES . . . . .	75
2) Monsieur Sascha MUEPU KAZEMBA BADIBANGA, prénommé VINGT-CINQ PARTS SOCIALES . . . . .	25
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé.

Suite à cette décision la première phrase de l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4. 1<sup>ère</sup> phrase.** "Le siège social de la société est établi à Esch/Alzette."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Muepu Kazemba, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13221. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012142629/40.

(120187773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.